



ÉDITORIAL

Le printemps sera riche de nouvelles couleurs. Pas encore de plages de sable fin ou de sommets à gravir sous l'écrasante chaleur mais un bon vrai paysage sous nos yeux, avec ses lotissements à perte de vue dont on n'est pas toujours fiers, une campagne vallonnée encore si proche de la ville, qu'on aime arpenter le dimanche pour prendre l'air avec le chien et ceux qu'on aime. Un paysage que nous vous proposons de découvrir, fait de vignobles au cœur léger et chantant du côté des Coteaux du Lyonnais, de belles vaches grasses dans des prés et des stabulations relookées, de fantastiques transformations par des paysagistes talentueux (un petit tour par Vichy, ou plus près, au Parc des berges du Rhône) qui s'exposent dans nos lieux.

Là encore, des gamins qui prennent le tram, pas pour hurler dans les oreilles du chauffeur mais pour savourer un voyage insolite avec Maël et Delphine qui osent aimer leur « faire apprendre autrement » et le diront tout haut en juin.

Le printemps nous apporte des projets d'architecture de qualité; Jacky Menichon, maire de Lancié, ne nous contredira pas, qui lance sa commune avec courage dans la construction d'une salle des fêtes au goût du jour, accrochée au centre bourg: du Grenelle tout simple, sans falbalas.

Pour ceux que l'urbanité retient par ses aimants de charme et de mystère, reconsidérons l'espace public de nos campagnes métropolitaines et le devoir de mémoire qu'on porte sur leurs aménagements. Les gestes trop rapides qui balaient nos promenades, leur mobilier, leurs œuvres d'art, au seul prétexte de faire du neuf, suppriment à jamais l'art urbain cher à Robert Auzelle et notre envie d'habiter en ville au moment où il faudrait y rester! Pourtant une nouvelle approche d'unification et de fluidité des espaces ne rapproche-t-elle pas les habitants dans cette mixité sociale que nous défendons?

Catherine Grandin-Maurin, directrice.

Photo de couverture: chai Vauvert arch. Gilles Perraudin, © Gilles Perraudin

Agriculture et paysage

Vignes et bâtiments d'élevage.

Si le siècle dernier a vu les villes se diluer dans les campagnes, aujourd'hui la campagne s'invite en ville avec l'évolution de nos modes de vie et de consommation. Les espaces agricoles doivent répondre aux exigences économiques et alimentaires ainsi qu'aux désirs d'accès à la nature et de qualité de vie. Ainsi, les paysages agricoles s'affirment comme des atouts majeurs dans la concurrence des territoires en constituant un patrimoine et une image de marque. Les campagnes redéfinissent leurs identités contemporaines, leurs usages et leurs limites. C'est la raison pour laquelle les CAUE ont initié en mai 2009, la *Semaine de l'agriculture et des paysages* destinée aux collectivités territoriales, aux agriculteurs, aux professionnels du cadre de vie, aux acteurs associatifs et à tous les publics. Elle a rassemblé une quarantaine d'événements locaux et trois productions collectives: un film documentaire «Portraits d'Ares», un livre «Agricultures et Paysages», un colloque européen «Paradoxes et dynamiques».

Cette année, deux actions dans le Rhône, allient la connaissance des territoires, leur valorisation et la réflexion qu'il est possible de mener pour une meilleure prise en compte de la qualité des paysages dans les cultures et les aménagements liés à la viticulture et à l'élevage.

La première est une visite grand public proposée en partenariat avec l'association des vignerons des Coteaux du Lyonnais au domaine de la Gallée pour découvrir comment la vigne «tient» le paysage. Elle sera suivie d'une conférence de Gilles Perraudin, architecte d'expérience dans la construction de chais, utilisant avec bonheur la pierre dans une démarche de développement durable. Chai de Vauvert, cave des Aurelles à Nizas, chai de la communauté de Solan, musée du vin et jardin ampélographique à Patri-

monio magnifiant d'un même geste bâtiments, matériaux, vigne et paysage. Ce sont des exemples pour notre département viticole, pour les professionnels mais aussi les élus.

La seconde action est une visite réservée aux techniciens et élus concernant l'insertion des bâtiments d'élevage dans le paysage: question délicate qui doit prendre en compte les contraintes de l'exploitation et le site. Le Département du Rhône incite les porteurs de projets en attribuant une aide financière complémentaire au PMBE, aux agriculteurs qui s'efforcent de construire ou réaménager des bâtiments bien intégrés et de qualité. Un groupe de travail associant Chambre d'agriculture, DDT, Service environnement du Département du Rhône, CAUE du Rhône, travaille sur le rapprochement des sensibilités sur le sujet, sur les critères qualitatifs à partager, sur des journées de formation et d'atelier de conseil, sur une information à diffuser auprès des agriculteurs.

Catherine Grandin-Maurin, directrice.

Semaine de l'agriculture et des paysages 2011

Du 9 au 15 mai 2011, dans toute la France, les CAUE organisent des expositions, des débats, des projections de films, des visites de sites et concours-photos afin de promouvoir le paysage et d'illustrer toute la force innovante des territoires. (programme dans le Rhône page 8)



CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Favoriser la qualité des lotissements: Quelle responsabilité des élus?

Les mesures du Grenelle de l'Environnement auront-elles un effet sur les capacités des élus à maîtriser le développement de leur commune ?

Notre paysage péri-urbain est le résultat dans notre département de quarante années marquées par le développement de l'habitat pavillonnaire. Jusqu'en deuxième et troisième couronne lyonnaise – mais cela n'a pas épargné, au delà, le cadre rural – cette forme urbaine bien connue a proliféré à la faveur de documents d'urbanisme permissifs, à l'écart des centres bourgs.

En plaçant au cœur des débats les enjeux d'équilibre et d'économie de territoire, de mobilité et de diversité urbaine, les lois Grenelle de l'environnement constituent malgré leurs limites, la première tentative vraiment ambitieuse de politique environnementale à grande échelle.

En enjoignant notamment les collectivités locales à réviser leurs documents d'urbanisme dans le sillage des SCOT, les orientations du Grenelle en matière d'urbanisme espèrent favoriser un développement urbain plus responsable et solidaire, pensé dans le respect des territoires et de l'environnement à toutes les échelles de la planification (DTA-INTERSCOT-SCOT-PADD-PLU).

Ces évolutions législatives ne sont pas sans susciter de nombreuses craintes chez les élus des petites communes si l'on en juge par la course effrénée à l'urbanisation à laquelle nous assistons avant que ne tombent les couperets administratifs annoncés. Ceux-ci placent clairement les enjeux en matière de lutte contre l'étalement urbain au niveau des priorités: normes de densité d'occupation des sols, pénalités pour sous-densité, objectifs chiffrés de limitation de consommation d'espace, urbanisation limitée aux secteurs déjà équipés et desservis par les TC, etc. On peut espérer toutefois que ces nouvelles directives, dont les SCOT sont les fers de lance, parviendront in fine malgré leur caractère normatif absolu, à limiter sur le terrain les pratiques au coup par coup enfermées dans des échéances de court terme qui contrarient une action à la mesure de l'urgence écologique.

Mais la question de la qualité reste redoutablement absente des objectifs du Grenelle: au-delà des prescriptions chiffrées en matière d'économie du foncier et de l'énergie, la gestion des impacts de ces directives sur la qualité architecturale, urbaine et paysagère demeure plus que jamais entre les mains des élus locaux. En effet, si la sauvegarde de l'identité des bourgs, des villages et des campagnes est bien le résultat de l'action de chacun - concepteurs, aménageurs, géomètres, constructeurs et habitants - c'est à l'élu que revient, *in fine*, la responsabilité de la lutte contre la banalisation des territoires. Car dans ce jeu d'acteurs multiples qui œuvrent dans toutes les parties, le maire est le seul garant de la cohérence du tout. Pour accompagner l'évolution de sa commune, c'est à lui que revient alors la charge de créer les conditions favorables à l'émergence de quartiers qualitatifs et durables qui répondront à l'objectif global du Grenelle tout en sauvegardant l'identité du paysage et de l'architecture locale.

Établir un cadre réglementaire

La procédure du permis d'aménager et la simple déclaration préalable d'urbanisme ne sont que des procédures qui ne garantissent pas en elles-mêmes la qualité de la réalisation future. L'implication forte de la collectivité est indispensable pour créer, porter et contribuer à faire appliquer des outils prescriptifs qui permettront d'assurer la qualité du projet.

Le premier de ces outils est bien entendu le PLU qui doit permettre à la commune de définir des éléments de paysage à préserver et la localisation des secteurs préférentiels pour le développement de l'habitat qu'il est particulièrement conseillé d'assortir d'«orientations d'aménagement» (OAQS) encadrant leur insertion urbaine et paysagère, toutes les opérations envisagées par la suite devant leur être compatibles.

Par la suite, en anticipant suffisamment les phases opérationnelles sur les zones d'urbanisation future prévues dans son PLU, la commune pourra avantageusement prendre l'initiative de faire réaliser des études d'insertion plus approfondies, déclinées sous forme de cahier des charges architectural, urbain et paysager (CCAUP) à l'attention des futurs porteurs de projet quels qu'ils soient: localisation préférentielles des éléments bâtis, préservation d'espaces libres sensibles ou de lignes végétales existantes, détermination de formes d'habitat en lien avec l'environnement du projet, le patrimoine local ainsi que les espaces à valeur culturelle et historique, etc. Enfin, dès que l'intention d'aménager ou d'urbaniser un secteur précis est connue ou que des acteurs opérationnels se sont manifestés auprès d'elle - aménageur, lotisseur, promoteur, constructeur - la commune doit rester opérante pour expliquer et faire partager les ambitions de l'opération, et ce, même si elle n'en exerce pas la maîtrise d'ouvrage.

À cette fin, elle pourra solliciter très rapidement une réunion de la commission-

lotissement avec le porteur de projet et les instances de conseil et d'instruction (DDT, CAUE, STAP). Il est capital que cet échange puisse avoir lieu préalablement à la demande d'autorisation administrative. Le maire pourra y requérir par exemple l'étude de plusieurs scénarii d'aménagement afin d'évaluer les impacts fonctionnels et visuels de l'opération sur sa commune.

La qualité se prépare

Se donner les moyens de sa réussite, c'est donc pour la commune avant tout savoir anticiper les phases opérationnelles au travers de son document d'urbanisme et d'études pré-opérationnelles (étude d'opportunité pour le choix d'un site, Approche Environnementale de l'Urbanisme, étude de programmation). Une opération de lotissement même «classique» ne s'improvise pas. Elle se prépare. Négliger ce temps de la préparation ou espérer pouvoir en faire l'économie, c'est ignorer que la gestion au coup par coup des demandes d'urbanisme équivaut à un laisser-faire qui conduit irrémédiablement à l'altération des paysages et à l'étalement anarchique et anti-durable.

Au-delà de cette anticipation nécessaire, la question sous-jacente est celle de la compétence en matière d'urbanisme: les communes rurales, qui ont récupéré cette responsabilité depuis les lois de décentralisation ont les plus grandes difficultés à assurer seules ce rôle face à la pression du marché, *a fortiori* pour celles qui sont dépourvues de moyens d'ingénierie.

Pour choisir un site, réaliser une pré-programmation et/ou encadrer en amont leurs opérations de lotissement, ces communes pourront trouver auprès du CAUE les appuis nécessaires.

Grégory Cluzel, chargé de projets.



Les lotissements déracinés vivent-ils leurs dernières heures ? Ici à Villechenève.



Les surfaces agricoles et naturelles grignotées par les lotissements pavillonnaires Ici, à Saint Bonnet-de-Mûre.

techniciens

Les recommandations du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône

Nous avons signé «la charte qualité lotissement» pour une qualité environnementale, paysagère et bâtie des lotissements. Les lotissements projetés sont encore trop souvent vus comme des objets isolés, déconnectés du contexte rural ou urbain, paysager des lieux. Le résultat est trop souvent un simple découpage foncier, selon une maille de surface unique, avec voiries en impasse et maisons posées au milieu de leurs parcelles, raccordées de façon plus ou moins rationnelle à l'espace public. Afin de palier à ce constat, la charte induit la constitution d'une équipe de compétences pluridisciplinaires (urbanistes, architectes, paysagistes...) dès la phase de faisabilité de l'opération qui s'attachera au tissu urbain existant, à la morphologie parcellaire, relief, éléments patrimoniaux, afin d'intégrer volumétrie, orientation, calage des constructions, tracé et maillage de la voirie. Enfin, cette charte permet de valoriser la commission lotissement, existante depuis 2002. Cette instance devrait permettre d'améliorer la qualité des lotissements dès l'amont du projet et de favoriser le dialogue entre tous les acteurs de l'aménagement publics ou privés. Elle est à la disposition des communes qui peuvent la solliciter dès l'intention d'un projet. Malheureusement, nous constatons :

- une baisse constante du nombre de dossiers qui nous sont soumis.
 - de trop nombreux lotisseurs et géomètres ne sont pas au courant de la charte.
 - trop peu de projets sont étudiés par un homme de l'art. Quand le projet ne se limite qu'à un partage de lots avec une absence d'analyse environnementale, la commission lotissement est souvent amenée à demander de revoir l'ensemble du projet.
- Aussi, nous proposons de :
- 1- continuer le travail sur la charte et publier un bilan de la commission lotissement avec des bons exemples d'opération qui ont impliqués élus, antennes territoriales, professionnels...
 - 2- faire siéger un représentant du SNAL¹ pour un meilleur relais entre la commission et les aménageurs.
 - 3- faire au moins deux visites par an sur le terrain : une avant-projet (3 à 4 dossiers pour la journée), une pour les opérations réalisées et étudiées au sein de la commission.
 - 4- inviter les maîtres d'ouvrage à présenter les permis groupés qui ont le même impact paysager qu'un lotissement.
 - 5- engager des formations envers les antennes territoriales de la DDT et les mairies via l'association des Maires du Rhône et des Maires ruraux.

Samuel Bouvier, STAP du Rhône.

¹. Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs

Une nouvelle salle des fêtes pour Lancié

Le projet de construction d'une nouvelle salle des fêtes à Lancié est exemplaire à bien des titres, elle est surtout réjouissante. Elle est une expression aboutie d'une rencontre réussie entre une commune et le CAUE.

Cette rencontre a pu avoir lieu grâce à l'esprit d'ouverture et le sens aigu des enjeux liés à l'architecture, au paysage et à l'urbanisme de l'équipe chargée du projet et plus particulièrement son maire Jacky Menichon et de M. Vintejoux adjoint à l'urbanisme qui en ont été les principaux animateurs. Au-delà de la qualité architecturale du projet, qui comme chaque œuvre pourra toujours être sujette aux critiques, c'est la valeur symbolique de l'opération qui la rend exemplaire. En effet, en faisant le choix d'une architecture résolument contemporaine pour inaugurer le réaménagement de l'entrée du village, et à long terme la construction d'une nouvelle centralité, la commune envoie un signal fort. Elle montre que l'attachement à un territoire, son paysage, ses habitants, n'est pas antinomique avec une volonté d'évolution, au contraire. La commune de Lancié exprime ici sa volonté de contribuer à l'enrichissement du patrimoine culturel, paysager et urbain du village, et plus généralement de la communauté de communes.

Laurent Mayoud, architecte.

La salle des fêtes BBC* à Lancié (69) et aménagements extérieurs

Maître d'ouvrage : commune de Lancié

Maître d'œuvre mandataire : ARCHIPEL

Bureau d'études : Économie structure, BETREC, Fluides JPG Conseil, Électricité Concept Élec, Acoustique Écologos

Estimation des travaux : 1280000€HT

Surfaces SHON : 625m²

Mission : base + Exe

Avancement : en cours d'études (APS)

Lauréat du concours d'octobre 2010

Début des travaux : septembre 2011

Livraison : décembre 2012



Commune de Lancié - Projet de salle des fêtes du Cabinet ARCHIPEL de Grenoble.

La salle des fêtes de notre commune avait été aménagée en 1962 dans un ancien cuveau. Malgré une réfection et un agrandissement en 1984, il fallait bien se rendre à l'évidence qu'elle ne correspondait plus aux besoins de la commune et qu'une mise aux normes serait techniquement difficile et coûteuse.

La décision la plus raisonnable était donc de construire un bâtiment neuf. Nous avons fait préalablement l'acquisition d'un terrain d'environ trois hectares, à proximité immédiate du centre du village, pour accueillir ce bâtiment et y implanter les futurs équipements sportifs et de loisirs dont notre commune avait besoin.

En partenariat avec le CAUE, nous avons consulté l'ensemble des associations de la commune pour connaître leurs attentes. Nous avons ensuite travaillé sur un cahier des charges que nous avons voulu le plus exhaustif possible ; tous les aspects ont été abordés dans celui-ci : implantation, surface des différentes salles, espace accueil, bar, communication, matériaux, parkings...

Trois équipes d'architectes ont ainsi travaillé sur notre projet avec des critères précis.

C'est le cabinet ARCHIPEL de Grenoble qui a été retenu à l'issue de la consultation grâce à un projet qui tenait compte de l'ensemble de nos attentes. Le début des travaux est attendu pour septembre et la mise en service du nouvel équipement pour le second semestre 2012.

Jacky Menichon, maire de Lancié.

Leçons de ville

Histoire des Arts / Arts de l'espace

L'entrée de l'architecture et du cadre de vie à l'école est-elle un postulat de circonstance ou un impératif socio-culturel incontournable pour les enseignants d'aujourd'hui et indirectement pour chacun d'entre nous ?

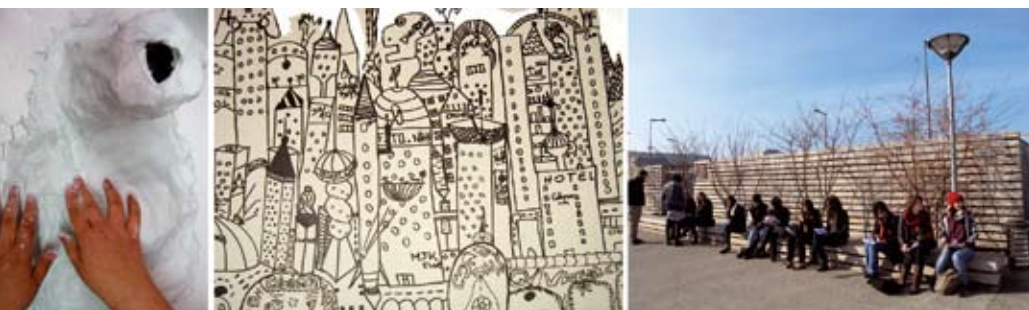
En 1976, la réforme Haby, celle du collège pour tous, généreuse dans les textes, a creusé dans ses applications les disparités sociales. L'éducation nationale durant ces années n'était pas un espace d'observation de l'avenir de l'humanité mais un lieu de convergence des difficultés sociales.

Quoi de nouveau depuis ce constat ? Aujourd'hui un bachelier doit savoir maîtriser des concepts, ne rien ignorer de la géopolitique chinoise ou post-islamique mais que l'art Roman lui soit inconnu, que Athènes ou Bizance ne soient que des destinations ensoleillées, ou que la Nouvelle Vague ne soit que le film d'un spot de surf, laissent indifférent ! Pourtant Malraux voulait « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité au plus grand nombre ».

L'accès à l'architecture comme à toute autre forme d'art, suppose une culture et la maîtrise d'un certain nombre de codes. (cf. « L'amour de l'art » de Pierre Bourdieu et Alain Darbel, 1966). En institutionnalisant l'enseignement de l'histoire des arts, l'école se rapproche enfin du rêve d'André Malraux, et le dépasse même, en intégrant les arts de l'habitat, de l'espace, du paysage et de la ville, rejoignant les débats de la seconde moitié du XIX^e siècle, qui oscillaient entre une transcendance de l'art et des fonctions utilitaristes nées de la révolution industrielle.

Apprendre des techniques, des méthodes et un vocabulaire "esthétique" adapté, c'est l'enseignement de l'histoire des arts dans son acception la plus simple et la plus efficace. On serait tenté de dire « l'architecture et l'école, pacons les ! ». Pour nous éclairer, le CAUE a retenu quinze projets de classes conduits avec des architectes, des urbanistes, des paysagistes qu'il a délégués dans les établissements scolaires et qu'il présente sous la forme d'une exposition et de reportages. Les projets révèlent l'émotion, la générosité et l'investissement personnel des élèves. Ils ont tous fait l'objet d'une démarche pédagogique simple : confrontation de l'élève à une situation artistique définie et intervention de celui-ci. Ils ont été menés dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation nationale. Les entrées disciplinaires sont multiples mais les objectifs sont identiques, à savoir une pratique à la fois personnelle et collective, des regards croisés et des perceptions sensibles partagées. Les démarches sont parallèles dans une lecture de paysage ou dans l'apprentissage de la ville, dans les visites de l'appartement Tony Garnier du musée éponyme de Lyon ou du couvent de La Tourette à Eveux ; le vocabulaire, les codes de lecture sont similaires et les jeunes n'ont aucun mal à les assimiler.

Jean-Paul Brochot, chargé des actions éducatives.



Exposition

au CAUE du Rhône, du 26 mai au 8 juin 2011, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ; ouvert samedi 28 mai de 14h à 19h, fermé du 2 au 5 juin.

À partir de quatorze projets réalisés avec les élèves dans des établissements scolaires. Cette exposition est l'occasion de présenter aux acteurs de l'éducation une démarche de sensibilisation à l'architecture et au cadre de vie engagée depuis de nombreuses années, vivante et riche de succès. www.caue69.fr



L'Âge du Bois

• Le bois : un emploi responsable dans la création architecturale

Dans l'enceinte de l'école La Mache à Lyon, l'exposition "Parcours bois 2011" produite par FIBRA Rhône-Alpes, proposée par le CAUE du Rhône et une rencontre entre professionnels de la construction bois et élèves de classes de BTS, BT, Bac pro et BEP des métiers du bois ont ravivé les « envies de bois ».

Gilbert Storti, ingénieur URCAPEB a présenté avec humour et talent le centre Pompidou de Metz, nouveau phare de la culture en Lorraine, œuvre de l'architecte Shigeru Ban qui développe une très belle et très complexe charpente bois révélatrice de l'identité singulière du bâtiment. Max Rolland de l'agence d'architecture Tectoniques a fait découvrir aux élèves une architecture contemporaine dans laquelle le bois traduit un langage formel et plastiquement beau.

Philippe Couteau de l'agence 17^e rue a désossé un projet de villa pour montrer l'adaptabilité du bois dans la construction et les avantages des chantiers en filière sèche.

Philippe Barbeyer, architecte à Chambéry, a développé une étude de design conduite avec les élèves d'un établissement d'enseignement professionnel : à partir d'un module de cube, on obtient un mobilier polyvalent. Mais il a médusé l'assistance en présentant le film de la construction d'un pont de 52 mètres de portée franchissant l'Arc sur la commune de Lanslevillard en Savoie. L'ouvrage est unique au monde, intégrant à la fois une structure en bois, légère et élégante stabilisée par une membrane à air comprimé. Cette technologie d'avant-garde va révolutionner dans l'avenir le concept des ouvrages de franchissement.

Les quatre intervenants ont disséqué ces ouvrages avec une pédagogie très maîtrisée, montrant toute l'importance de la démarche éco-responsable dans la construction bois.



Un pont en première mondiale.

- Le bois naturellement « high tech »

Une section baccalauréat professionnel de technicien construction bois ouverte à la rentrée scolaire 2009 au Lycée André Cuzin à Caluire se prépare à passer les épreuves du diplôme en 2012.

Le diplôme préparé dans l'établissement en trois ans après la classe de troisième de collège (en deux ans après un B.E.P. Bois) est assorti de 16 semaines de stage en entreprise réparties sur les trois ans.

Le constructeur bois réalise des ouvrages aussi divers que des maisons à ossature bois, des hangars agricoles, des ateliers, des bâtiments publics, des passerelles... et des ponts. Ce technicien réalise des travaux de préparation et de préfabrication en atelier. L'évolution des techniques de conception assistée par ordinateur facilite le travail et permet une exécution plus rapide - « même si les logiciels ne répondent pas à toutes les questions et que le recours à des recettes et des savoir-faire est nécessaire et quelquefois incontournable » me rappellent les élèves présents autour de leurs professeurs et du chef de travaux.

Le titulaire de ce bac professionnel nouvellement créé dans l'Éducation nationale se partage entre l'atelier où il prépare le processus de réalisation à partir du dossier de l'architecte, applique les normes en vigueur dans la construction bois et assure la préfabrication des structures, et le chantier où il assure les phases de montage qui requièrent le travail en équipe de professionnels de spécialités différentes. Les secteurs d'activité de la filière sèche sont en constante progression et la construction bois encouragée par le Grenelle de l'environnement s'inscrit dans un avenir prometteur qui assure au détenteur du diplôme une entrée rapide dans le milieu professionnel. Le développement durable, les normes thermiques exponentiellement contraignantes imposent de plus en plus le bois aux constructeurs. Il y a un volet environnemental important dans le diplôme et les élèves sont sensibles à cette exigence. On ne peut que regretter pour l'instant le manque de filles dans cette formation où leurs qualités pourraient s'exprimer pleinement.

Jean-Paul Brochot, chargé des actions éducatives.

RÉAMÉNAGEMENT

Les espaces publics et la mémoire de la ville

Depuis le réaménagement de la place des Terreaux par Christian Drevet et Daniel Buren en 1994 et la requalification de la rue de la République, la Ville de Lyon s'est bâtie une solide réputation en matière d'espaces publics au point d'exporter dans la région et au-delà même un savoir-faire décliné en granit gris auquel répond invariablement un mobilier urbain dessiné par Jean-Michel Wilmotte. Vingt ans après la mise en œuvre de cette politique, on peut s'interroger quant à la pérennisation de ces choix à l'aune d'un sentiment d'uniformité qui se développe à mesure des réaménagements. À dire vrai, la « couleur » des espaces publics du Grand Lyon a été précisément conçue afin de matérialiser les contours de l'agglomération en suscitant un sentiment d'appartenance à une aire urbaine commune.

S'il faut louer la requalification de nombre de places et de rues, on peut regretter la disparition au fil des années d'aménagements qui, au même titre que l'architecture, participent de l'histoire de la ville. La question n'est certes pas nouvelle. Au milieu des années 1970, la construction du métro a détruit les états Second Empire de la presqu'île de Lyon, qu'il s'agisse de la place de la République comme de la place Carnot et la rénovation de la rue de la République fera disparaître à son tour l'aménagement le plus emblématique des années Pradel avec la place éponyme, l'étonnante fontaine conçue par Serge Boyer en granit rose d'Espagne (1977), aujourd'hui partiellement remontée à La Duchère (1994). À ce jour et contrairement à de nombreuses villes en France – les villes d'eaux en particulier –, Lyon ne conserve aucun aménagement du XIX^e siècle, pas même de squares publics avec leur mobilier caractéristique (bancs, lampadaires, kiosques, grilles, fontaines). Seuls les entrées du parc de la Tête d'Or et le jardin de la préfecture du Rhône évoquent encore l'atmosphère des espaces urbains de la Troisième République et cette remarque s'applique également aux dernières bornes-fontaines Bayard à tourniquet. Il n'est plus que la place Ambroise Courtois pour posséder un kiosque à musique. Au début du XX^e siècle, l'utilité a visiblement prévalu sur les questions d'embellissement et les bains publics tout autant que les urinoirs de la société Renzi, qui semblent littéralement extraits de la Cité industrielle de Garnier, en

témoignent. La place Lazare Goujon à Villeurbanne ainsi que les cœurs d'îlots du quartier des États-Unis offrent toutefois une idée précise de l'art urbain de l'entre-deux-guerres dont la pergola en béton armé constitue localement l'un des motifs de prédilection.

Il faut attendre les années 1970 pour que les espaces collectifs fassent de nouveau l'objet d'une conception d'ensemble dans le cadre des vastes opérations urbaines contemporaines, qu'il s'agisse de la Duchère, de la Pérallière à Villeurbanne, de Montessuy à Caluire-et-Cuire ou encore de la Part-Dieu même si ce dernier quartier sera dépourvu d'un véritable espace public susceptible de matérialiser une centralité ; la dalle devant quelque peu rééquilibrer cet écueil. Si les fontaines de la tour de la Caisse d'Épargne ne sont plus qu'un souvenir aujourd'hui, il est encore temps de sauver ce qui peut l'être, on songe en particulier à la place Charles de Gaulle, élaborée par



L'auditorium de la Part-Dieu et la place Charles de Gaulle. La place Maréchal Lyautey (Lyon 6^e) détail des bancs.

Charles Delfante et Jean Zumbrennen, dont la concavité épouse la plasticité titanique de l'auditorium (1965). Peut-on espérer la remise en eau de l'élégante fontaine qui accueille les mélomanes rue Garibaldi ? Une réflexion mériterait d'être menée sur le devenir de l'ensemble des espaces publics du quartier, depuis les fragments de la dalle, avec son esplanade de sculptures issues du symposium de 1978, jusqu'aux pieds d'immeubles. L'exemple de la Pérallière (Jean Dubuisson, 1967-1973) mérite également une attention particulière notamment pour le traitement des espaces collectifs auxquels répondent les bancs, les jardinières et les éclairages intégrés des pieds d'immeubles. Que dire enfin de la place Pradel, sinon que son caractère emblématique résulte peut-être plus d'une visibilité urbaine exceptionnelle que d'une conception qui, sans être dépourvue de qualités plastiques – les bronzes d'Ipoustéguy mis en place en 1981 en témoignent – résulte de choix techniques – le passage du métro en surface – dont les contraintes se sont révélées extrêmement difficiles à surmonter. On remarque à ce sujet combien le mobilier urbain – les lampadaires en l'occurrence – se font l'écho des vitrages fumés et des huisseries « champagne » de l'annexe de l'hôtel de ville construite par Jean-Gabriel Mortamet en 1982. Il y a lieu de souhaiter que l'ensemble soit préservé dans un état fort heureusement épargné par les travaux de réfection de la rue de la République.

Les espaces publics sont-ils appelés à participer à la construction de la mémoire urbaine de la ville ? Dans quelle mesure les aménagements contribuent-ils à l'authenticité des lieux ? Ne vient-on pas de remplacer les appliques Wilmotte du Vieux Lyon par un modèle de lanterne rustique ? Imagine-t-on l'allée de la Boule de soie à Vaulx-en-Velin avec du mobilier design ? Sait-on que la partie nord de la place Lyautey conserve l'un des derniers aménagements des années 1980 dont la modernité des bancs ne laisse pas de surprendre l'observateur ? Ne pourrait-on préserver – certes en les adaptant – des ensembles significatifs de lampadaires, de bancs, de colonnes d'affichage, de jardinières ou encore d'urinoirs du siècle passé ? En ce domaine, un inventaire à l'échelle du Grand Lyon se révélerait des plus utiles.

Philippe Dufieux, chargé de projets.

Campagnes publiques

Le dernier Grand Prix de l'architecture organisé par le CAUE en 2010 a mis en évidence la difficulté d'honorer des opérations dans la catégorie « Aménagement » : seulement sept candidatures en lice, toutes situées dans la communauté urbaine de Lyon. Face à cette absence de propositions sur le reste du département, qui connaît par ailleurs une progression démographique soutenue, notre équipe s'interroge.

Quel est l'espace public de nos campagnes métropolitaines ? Composantes indissociables de l'espace urbain historique, les rues et les places des villes denses constituent les lieux d'une vie collective et libre, ouverts à la diversité et à la confrontation de leurs acteurs. Inversement, la « ville diffuse » distend sa trame réticulaire sous la pression du déplacement généralisé, et produit à travers la zone commerciale et le réseau Internet de nouveaux modèles publics qui médient les rapports sociaux soit par la marchandise, soit par la virtualité numérique. Dans le même mouvement, l'ancien espace commun villageois autocontrôlé par la communauté grâce à son interconnaissance se transforme en espace anonyme qui n'appartient plus précisément à personne ; cet anonymat transforme le sentiment d'appartenance au lieu en lieu d'appartenance résidentielle portée par une ruralité mythique.

Pourtant, ce découplage entre ruralité et agriculture est justement révélateur d'une ouverture de ces espaces à de nouveaux usages récréatifs que les néo-ruraux importent de leurs pratiques urbaines antérieures. L'aménagement de sentiers ou d'aires de loisirs constituerait ainsi les premiers supports d'un espace public spécifique du territoire métropolitain. En second lieu, la densification de l'habitat exigée par la loi SRU et le Grenelle de l'environnement pour économiser le foncier et limiter les déplacements va vraisemblablement développer une demande d'espace public en compensation d'un espace privé plus restreint. La diminution de la surface des parcelles comme intermédiaire entraîneront un report des pratiques hors de la sphère privée. L'enjeu est important pour les communes, puisque l'acceptabilité sociale et donc la réussite des



Photo Tim Boursier-Mougenot, Anne-Laure Giroud, architectes-paysagistes.



opérations d'habitat individuel dense dépendront directement de la qualité de cet espace public d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage édilitaire¹. Soulignons enfin les capacités de l'espace public à « tenir » ensemble les fragments de l'urbain d'aujourd'hui, aux tissus laniérés par les réseaux et particulièrement hétérogènes dans leur structure comme dans les éléments qui les constituent : des constructions juxtaposées aux formes, époques, échelles... très diverses. Bien davantage que l'architecture, l'espace public paraît en mesure de « com-penser » l'unité perdue par l'accélération de la ville et d'envisager de nouvelles relations entre ces objets périurbains isolés par la sectorisation fonctionnelle. Pour preuve de cette capacité réparatrice de l'espace public à « penser avec » ses environs, l'aménagement du parc des berges du Rhône offre un exemple enthousiasmant et juste. S'appuyant sur la géographie du site – la rive comme milieu, cet aménagement simple et rustique déploie une nouvelle topographie

marquée par ses lignes de feuillards en acier oxydé. Métaphore des puissants courants qui animent en contrebas la rencontre du Rhône et de la Saône, ces lignes de forces créent un centre qui rompt la logique de stratification parallèle au fleuve. Cette nouvelle focale recompose les voisinages disparates qui s'ignoraient jusqu'ici : ancien bâtiment du XIX^e, immeubles de bureaux high-tech, promenade des Berges, cale de radoub... Le fleuve est davantage suggéré que réellement vu : la respiration de l'horizon, une ligne lumineuse de bois flotté... Les limites public / privé – plus que la stricte matérialisation du droit par les clôtures, proposent un jeu d'épaisseurs qui offre un espace de négociation en coulisse. Topographie et optique se conjuguent ainsi pour organiser nos regards, dilater l'espace et accueillir le promeneur dans cette nouvelle mise en scène.

Jacques Sordoillet, chargé de formation.

¹ Cf. « Paysages urbains, une France intime », Pascal Dutertre, Éd. Le Moniteur, 2007



Plan - Tim Boursier-Mougenot, Anne-Laure Giroud, architectes-paysagistes.

Aménagement du parc des berges du Rhône / ZAC de Gerland - Lyon 7^e

Maître d'ouvrage : Grand Lyon – Délégation générale au développement urbain / Direction de l'aménagement

Maître d'œuvre : Tim Boursier-Mougenot, Anne-Laure Giroud, architectes-paysagistes

Conception lumière : Les Éclairagistes Associés

Ingénierie VRD : Ginger Environnement

Terrassement : Perrier TP

Serrurerie : Munoz

Espaces verts : Rhône Jardins Services

Maître d'œuvre : Tim Boursier-Mougenot, Anne-Laure Giroud, architectes-paysagistes

Fourniture pierre : De Filippis

Arrosage : ISS Rhône-Alpes

Éclairage : Citéos

Surface : 37 730 m²

Montant des travaux : 2 370 000 € HT

Arrosage : ISS Rhône-Alpes

Calendrier : Études 2007 – Chantier déc. 2008 à juillet 2010

à lire

RESSOURCES

Disponibles au centre de documentation

Rénover en basse consommation

Matthieu Bourgeois, Sophie Bronchart, Jean-François Rixen, L'Inédite, 2^e édition 2010

Après une partie théorique sur les enjeux, les définitions, labels, détails techniques, aspects économiques de la rénovation en basse énergie, une dizaine d'expériences de rénovation en Belgique et en France choisies pour leur diversité sont présentées, donnant une vue d'ensemble sur les typologies de rénovation.



Objets urbains. Vivre la ville autrement

Sophie Barbaux, ICI Interface, 2010

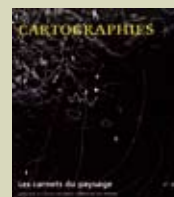
Panorama de la création contemporaine dans le domaine du mobilier urbain sous ses aspects les plus récents et innovants. Le mobilier urbain en tant qu'élément clef de la mutation de l'espace public pour une ville qui doit redevenir lieu de partage et d'hospitalité.



Cartographies

Les Carnets du Paysage, n°20, Actes Sud et Ecole Nationale Supérieure du Paysage, automne-hiver 2010-2011

La carte n'est plus seulement envisagée aujourd'hui comme objet seul porteur d'une vérité du territoire, mais aussi en tant qu'interprétation d'un groupe social ou groupe d'acteurs en fonction de leurs représentations, de leurs intérêts et de leurs projets. Ce nouveau numéro des Carnets livre un témoignage de la vitalité des recherches sur la cartographie et illustre l'extraordinaire inventivité plastique de ces dernières années débouchant sur des utilisations très diverses faites par les paysagistes dans leurs pratiques projectuelles ou plus pédagogiques.



Learning from vernacular. Pour une nouvelle architecture vernaculaire

Pierre Frey, Actes Sud, 2010

À partir d'une collection unique de maquettes d'architecture vernaculaire de l'EPFL*, l'auteur sélectionne des réalisations contemporaines de tous les continents, constitutives d'une « nouvelle architecture vernaculaire » prônée par des architectes comme alternative au modèle dominant, lui réinjectant l'immense diversité formelle et constructive dont témoignent les architectures vernaculaires du passé.

*Ecole polytechnique fédérale de Lausanne



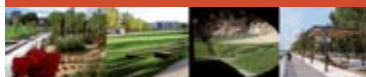
Dessine-moi une ville

sous la direction de Ariella Masboungi, Le Moniteur, 2010

La représentation du projet urbain en tant que support d'expression et de communication mais aussi outil de conception. Cet ouvrage offre à la fois un état des lieux technique et une réflexion prospective sur les modes de représentation de la ville, à travers un kaléidoscope des expériences en cours et des propos de grands professionnels de l'urbanisme.



EXPOSITION



Paysages transformés 16 projets qui changent le territoire

du 17 juin au 9 juillet 2011
du lundi au vendredi de 8h30
à 13h30 et 13h30 à 17h
et le samedi de 14h à 19h
au CAUE du Rhône

La Fédération Française du Paysage Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne, Franche-Comté et le CAUE du Rhône présentent un parcours, à travers les régions de Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté, qui montre comment le paysage s'invente aujourd'hui pour les trente années à venir et contribue à la fabrique de ce territoire.

Conçue autour de la notion de transformation, l'exposition explore la question du rapport au sol, au site et à son histoire. Chaque projet présenté interroge de manière singulière cet existant et s'en empare, pour le faire évoluer, révéler ses qualités et enrichir ses pratiques.

Réalisés en territoire rural, en centre ville, dans des sites naturels, des nouveaux quartiers et des sites industriels en reconversion, ils sont autant de témoignages de la technicité et du savoir-faire des concepteurs, mis au service de la qualité des espaces.

PROMENADE

Semaine de l'agriculture et des paysages 2011

Paysages de vignobles et architecture

en partenariat avec l'association des
vignerons des Coteaux du Lyonnais
mercredi 11 mai 2011 de 14h à 18h
au Domaine de la Gallée (Millery) Rhône

Promenade commentée par l'association
des vignerons des Coteaux du Lyonnais
en trois sites de vignoble.

Rencontre « Nouvelle architecture viticole
pour produits de qualité »
avec Gilles Perraudin, architecte.

Nombre de places limité.
Inscription obligatoire auprès du CAUE :
04 72 07 44 55.

Des vaches bien dans leur paysage
vendredi 13 mai 2011 de 9h30 à 16h
Visites de bâtiments d'élevage pour élus
et techniciens dans l'ouest lyonnais.

VISITES

Sur les lieux visites architecturales et urbaines

Le CAUE du Rhône invite les élus, les professionnels et les personnels des services techniques à découvrir *in situ* des réalisations contemporaines exemplaires du département. Selon un itinéraire préparé, vous découvrirez les qualités, parfois mal connues et les spécificités propres à chaque programme : rapport au site, valeurs d'usage et adaptation aux besoins, partis pris écologiques, dimensions opérationnelles et économiques.

PROGRAMME 2011

Visites gratuites sur inscription auprès
de Béatrice Cohen au CAUE du Rhône :
04 72 07 44 55.

• Petits espaces de loisirs

20 mai 2011

9h00 Commune de Rivolet

10h30 Commune de Saint-Vérand



• Logement et habitat intermédiaire

17 juin 2011

9h00 Le Piano à queue à Lyon 9^e

10h30 Les Poiriers à Champagne-au-

Mont-d'Or



RENCONTRE/EXPO

Histoire des Arts Arts de l'espace

Le CAUE, un partenaire engagé
dans l'éducation au cadre de vie

25 mai 2011 de 16h à 18h, dans le
cadre de l'exposition **Leçons de ville.**
À l'École nationale du Trésor public
21, montée de la Butte - Lyon 1^{er}
sur inscription au 04 72 07 44 55.

En présence de représentants des
ministères de l'Éducation nationale,
de la Culture et de la Communication,
d'enseignants, d'intervenants architectes
et artistes. Présentation des projets
réalisés avec les élèves.

RESSOURCES

à consulter

www.popsu.archi.fr

Un programme d'études comparatives
coordonné par le PUCA visant à organiser
une Plateforme d'Observation des Projets
et Stratégies Urbaines (1^{ère} phase achevée
en 2009) qui portait sur 7 agglomérations :
Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier,
Nantes et Toulouse, sur les thèmes :
développement durable, économie,
gouvernance, formes urbaines, habitat. Le site
public donne accès aux résultats : 15 projets
explorés pour la ville de Lyon. Par ailleurs on
y trouve toute l'actualité des colloques et
publications valorisant ces résultats.

<http://enviroboite.net>

Outil collaboratif développé par
l'association VAD – Ville et Aménagement
Durable (www.ville-amenagement-durable.org)
et réalisé par et pour les professionnels
de la construction, de la réhabilitation et de
l'aménagement durables en Rhône-Alpes
et PACA, qui propose à la fois supports
pédagogiques (fiches matricielles et systèmes
constructifs, guides méthodologiques,
synthèses de rencontres professionnelles...)
et retours d'expériences ; accessibles à tous,
avec une partie plus technique réservée aux
adhérents.

www.histoiredesarts.culture.fr

Nouvelle version entièrement
renouvelée du site conçu dans le cadre du
portail interministériel pour l'éducation
artistique et culturelle par la communauté
éducative : plus de 4000 ressources
accessibles par grands domaines artistiques,
périodes historiques, thématiques, avec
des entrées par niveaux (primaire, collège,
lycée).

www.journeesavivre.fr

Site présentant la 10^e édition des
Journées d'Architectures à Vivre consacrées
à la maison individuelle du 11 au 20 juin
prochain ; l'occasion pour les candidats à
la construction d'entrer en contact avec
les professionnels et de pouvoir échanger
et constater la pertinence et le caractère
unique de projets personnalisés reflétant les
tendances actuelles dans l'habitat et l'éco-
construction.

Gbis, quai Saint-Vincent - avril 2011 - n°56
Lettre du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement du Rhône.

Directeur de la publication :

Paul Delorme,
vice-président du Conseil général du Rhône,
président du CAUE du Rhône.

Rédactrice en chef :

Catherine Grandin-Maurin,
directrice du CAUE du Rhône.

Comité de rédaction :

Jean-Paul Brochet, Nathalie Colonge,
Grégory Cluzel, Philippe Dufieux, Jocelyne Durand-
Vallet, Catherine Grandin-Maurin, Delphine Lavy,
Christian Le Dain, Jacques Sordolilet.

Ont contribué à ce numéro :

Samuel Bouvier, Laurent Mayoud, Jacky Menichon.

Maquette et mise en page : Créée, CAUE
Imprimerie : IDMM

Dépôt légal : avril 2011

N° ISSN : 1621-210X

Trimestriel - 1500 ex. - Gratuit.

Gbis, quai Saint-Vincent - 69001 Lyon

Tél. 04 72 07 44 55 - Fax : 04 72 07 44 59

E-mail : caue69@caue69.fr - Site : www.caue69.fr

